

Voeu présenté par les groupes de la Majorité Municipale, pour une votation citoyenne sur le devenir de La Poste -

Prenant prétexte de l'ouverture à la concurrence des services postaux européens, le Président de la République a décidé de modifier le statut de La Poste pour en faire une société anonyme.

Non seulement la voie serait alors ouverte à une prévisible et définitive privatisation, mais ce texte laisse également planer le flou sur un certain nombre de questions. Qu'en sera-t-il en particulier du statut des salariés de l'entreprise, et plus précisément de celui des 150 000 postiers fonctionnaires (soit 58 % des effectifs de La Poste) ?

Ce projet de loi déposé en catimini, en urgence et en plein mois de juillet, n'est toutefois pas passé aussi inaperçu que d'aucuns l'auraient souhaité. Depuis qu'il a été annoncé, en juillet 2008, les postiers ont manifesté leur refus de la privatisation et leur exigence d'un véritable service public postal moderne et rénové, qui assure l'avenir de La Poste et garantisse l'emploi, le maintien et l'amélioration des garanties de tous les personnels.

Parce que le service public postal est le garant de la solidarité des territoires, parce qu'il est le garant d'un service de proximité, jusque dans les communes les plus rurales, parce que les logiques financières après l'ouverture du capital pousseront inexorablement l'entreprise à fermer les bureaux de Poste les moins fréquentés, à supprimer les tournées de facteurs dans les zones les moins peuplées, donc à défavoriser largement les populations des communes rurales et participer ainsi à l'exode des campagnes vers les villes, nous réaffirmons notre opposition à l'ouverture du capital de La Poste.

Au mépris de l'attachement de nos concitoyens au service public postal et en dépit des conséquences négatives prévisibles pour l'emploi et pour de nombreux territoires, le gouvernement ne consultera pas les Français sur le changement de statut de La Poste.

Pour toutes ces raisons, le Comité national contre la privatisation de La Poste (qui unit CGT, SUD, FO, CFTC et plus de 80 associations et partis politiques) a multiplié depuis un an les actions pour sensibiliser nos concitoyens. Le 3 octobre, il organisera une consultation nationale afin que les usagers puissent se prononcer sur ce qu'ils souhaitent pour ce service public - un service public qu'ils utilisent quotidiennement et qui a largement participé à l'organisation du territoire et au développement de l'égalité entre les citoyens.

Parce que La Poste avec son statut actuel assure avec efficacité ses missions de service public, le Conseil Municipal de Toulouse réuni le 25 septembre 2009 :

- Réaffirme son opposition résolue au changement de statut de La Poste en société anonyme et à l'ouverture de son capital.
- S'engage à organiser en partenariat avec le Collectif Poste la votation citoyenne du 3 octobre prochain.
- Demande au Gouvernement de retirer le projet de loi, d'ouvrir un grand débat public et d'accepter que l'avenir de La Poste soit décidé par les citoyens dans le cadre d'un référendum.